

Séance publique du 10 juin 2002

Délibération n° 2002-0623

commission principale : finances et institutions

objet : **Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Modifications**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre dernier, le conseil de Communauté a décidé de gérer l'investissement communautaire en autorisation de programme-crédit de paiement (AP-CP). Il a adopté la liste des opérations à réaliser pendant le mandat 2002-2007 pour une capacité d'investissement de 1 150 M€ pour le seul budget principal.

L'affectation de ce financement aux opérations se fait en respectant un processus décisionnel qui replace la décision au niveau de l'exécutif et du conseil de Communauté ou du Bureau délibératif. Ce financement n'est mis en place que lorsque l'opération a été étudiée et que les choix ont été faits, tant sur le plan du contenu du projet, de son coût et de ses délais de réalisation, même si au démarrage de cette nouvelle procédure, tous les paramètres ne sont pas parfaitement maîtrisés.

A ce jour, 445,733 M€ ont été affectés en autorisations de programme pour 421 opérations.

Le potentiel financier a été ventilé en crédits de paiements évalués à 195 M€ pour 2002. Cette somme s'entend en charge nette et il convient d'y rajouter 10,485 M€ au titre des reports de l'année 2001.

272,056 M€ ont été mis en place en dépenses, et 82,068 M€ en recettes, ce qui porte la charge nette pour 2002 à 189,988 M€, dont : 43,480 M€ au titre du développement économique, 8,877 M€ au titre des équipements d'agglomération, 10,664 M€ au titre des opérations du contrat de plan, 63,415 M€ au titre des déplacements urbains, 10,617 M€ au titre de la politique de la ville et de l'habitat, 22,275 M€ au titre de l'urbanisme et des espaces publics, 5,463 M€ au titre de l'investissement foncier, 9,042 M€ au titre de l'écologie urbaine, 16,152 M€ au titre de la maintenance et du renouvellement.

Aujourd'hui, il s'avère utile d'opérer quelques réajustements dans la liste adoptée. Ainsi, il est nécessaire de décaler ultérieurement la réalisation de la rue Pierre Audry à Lyon 9°, les acquisitions foncières de la place du 8 Mai, l'aménagement de l'axe Bergeron-Lamartine à Charbonnières les Bains. Par contre, pourraient démarrer dès 2002, la place Bergeron à Champagne au Mont d'Or, l'accès au groupe scolaire de Charbonnières les Bains, le parc de stationnement des Archers à Lyon 2°, la première phase de la 2° tranche du parc de Gerland, la 2° tranche de la place du 8 Mai à Lyon 8°, la place Salengro à Oullins, la ZAC "Narcisse Bertholley" à Oullins, les sites de Moulin Carron et Cuers à Dardilly, la ZAC "du Centre" à Tassin la Demi Lune et la ZAC "de Maisons Neuves" à Villeurbanne.

Il est également nécessaire de transférer de la capacité de financement des l'AP globales urbanisme et déplacements urbains vers l'AP globale grands équipements d'agglomération, pour la somme de 9,004 M€. En effet, comme le Conseil l'a voté par ailleurs, l'extension du Palais des congrès devrait être terminée en 2007 et les paiements seront à effectuer en totalité à la fin de 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 décembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire :

- *"la place Kennedy à Champagne au Mont d'Or"* au lieu de "la place Bergeron à Champagne au Mont d'Or,"
- *"le parc de stationnement des Archives à Lyon 2°"* au lieu du "parc de stationnement des Archers à Lyon 2°".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Valide les adaptations apportées à la liste des opérations de la programmation pluriannuelle des investissements, telles que présentées ci-dessus.

3° - Autorise le transfert de 4,502 M€ de l'autorisation de programme globale déplacements urbains et 4,502 M€ de l'autorisation de programme globale urbanisme vers l'autorisation de programme globale grands équipements d'agglomération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,